

Édito

Préparer les congrès

Organiser le vote sur les rapports d'activité et financiers académiques et nationaux du mardi 16 janvier au vendredi 9 février 2018 inclus.

Chaque adhérent a reçu dernièrement le « Nice-SNES » n°246 de décembre 2017, contenant les rapports d'activité et financier de la section académique pour la période 2016-2017.

Les rapports présentés par le secrétariat national ont été publiés dans le supplément à l'US de décembre 2017.

Nous demandons à chaque S1 d'organiser le vote dans l'établissement, entre le mardi 16 janvier et le vendredi 9 février 2018 inclus.

Si vous êtes peu nombreux dans la section d'établissement, il est possible de voter par correspondance, afin d'assurer la totale confidentialité du vote.

Réunir le S1, pour débattre de l'activité du syndicat durant les deux années écoulées, et préparer les congrès académique et national est maintenant urgent.

Rappelons que les militants des sections académiques et départementales sont à votre disposition, sur simple appel téléphonique ou mail, pour participer à vos réunions et vous aider le cas échéant à les animer.

En cas de difficultés, contactez le SNES-FSU (04 97 11 81 53) ou par e-mail s3nic@snes.edu

Bien cordialement,
le secrétariat académique.

NICE C-DIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

INFOS VOTES DANS LES S1



suppl. n°5 au NICE SNES 245 de septembre 2017

Nice, le 12 décembre 2017

SOMMAIRE

- P. 1 Edito
- P. 2,3 Vote sur les rapports d'activité et financiers
- P. 4 Comment voter dans son S1 ?
- Annexe 1 : bulletin de vote
- Annexe 2 : liste d'émargement
- Annexe 3 : PV de dépouillement
- Annexe 4 : affiche annonce des votes
- Annexe 5 : enveloppe retour de vote

Les documents joints

Vous trouverez dans cet envoi :

- les modalités des votes,
 - des bulletins de vote (à reproduire),
 - le procès-verbal et la liste d'émargement,
 - un schéma de vote, et une affichette appelant à voter.
- une enveloppe pour le retour de vote au S3.

Vous aurez la visite d'un représentant de votre S2 (section départementale du SNES-FSU) qui vous remettra les deux types d'enveloppes de vote ou qui vous les adressera sous pli postal. Si jamais ce n'est pas le cas, prenez contact avec la section académique du SNES-FSU qui mettra à votre disposition le matériel de vote.

Votes et syndicalisation le mot du trésorier

IL FAUT ETRE À JOUR DE SA COTISATION POUR VOTER.

En cas de doute sur la syndicalisation d'un collègue, (prendre contact avec le trésorier), le faire voter par correspondance.

Si d'autres collègues se sont syndiqués depuis, les rajouter quand vous remplirez la liste d'émargement, et ne pas oublier d'envoyer très rapidement leurs cotisations au S3, car c'est la liste électorale du S3 qui fera foi pour le dépouillement académique.

NE PAS OUBLIER QUE TOUT VOTE D'UN COLLÈGUE NON À JOUR DE COTISATION ANNULE LE VOTE DU S1.

INFOS VOTES DANS LES S1

VOTE SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET FINANCIERS

MODALITÉS

- VOTES sur les rapports d'activité et financiers académiques et nationaux du mardi 16 janvier au vendredi 9 février 2018 inclus.

- DÉPOUILLEMENT dans les établissements le vendredi 9 février 2018 au plus tard.

- Dépouillement académique le jeudi 15 février 2018, à 14 h 30, au local du SNES-FSU.

1) Conformément au règlement intérieur du S3 de Nice et à la décision du Conseil Syndical du 15 juin 2017, le vote sur les rapports d'activité et financiers académiques et nationaux aura lieu du :

MARDI 16 JANVIER AU VENDREDI 9 FEVRIER 2018 INCLUS.

La clôture et le dépouillement des votes doivent intervenir vendredi 9 février au plus tard ; ils ne peuvent être avancés que si la totalité des syndiqués a voté.

2) Participent au vote tous les syndiqués à jour de leur cotisation au moment où ils votent (cotisation parvenue au Trésorier académique le jeudi 15 février, avant le dépouillement). La conformité de la liste d'émargement avec celle des cotisations reçues par le Trésorier académique sera contrôlée par la Commission de dépouillement. Les syndiqués ayant opté pour le prélèvement automatique sont considérés comme ayant payé leur cotisation (autorisation de prélèvement signée et enregistrée au S3).

3) L'organisation du vote dans chaque S1 est assurée et contrôlée par une Commission comprenant plusieurs membres du S1 et où est représenté de droit, si possible, chaque courant de pensée.

4) Tous les syndiqués doivent être mis réellement en mesure de voter. Le vote est individuel et secret.

Dans les S1, les syndiqués votent chacun sous double enveloppe :

- l'enveloppe intérieure non cachetée contenant le bulletin ne doit porter aucune mention,
- l'enveloppe extérieure cachetée doit porter le nom et la signature du votant.

Les syndiqués peuvent adresser leur vote à leur Secrétaire de S1 par correspondance s'ils sont empêchés (congés, etc...). Les syndiqués qui ont payé leur cotisation dans un établissement différent de celui dans lequel ils sont employés au moment du vote (MA, TZR, etc...), doivent voter selon les modalités réservées aux Isolés et non dans le S1 (cf. § 8). Les stagiaires peuvent voter soit dans le S1, soit selon les modalités réservées aux Isolés.

5) Liste d'émargement : elle est adressée aux Secrétaires de S1 (par circulaire de S3) ; elle doit être remplie par le Trésorier de S1 (à partir du document envoyé par le Trésorier académique).

Elle permet de définir l'ensemble des électeurs de chaque S1 ; elle permet à chacun dans le S1 de contrôler que tout électeur a effectivement voté ; toute prise en compte par le S1 du vote d'un collègue non électeur entraîne l'annulation du vote de ce S1 par la Commission de dépouillement académique ; hormis les Retraités et les Isolés tout votant doit, en même temps qu'il vote, signer en face de son nom sur la liste d'émargement établie par le Bureau du S1 sur la feuille prévue à cet effet ; le vote d'un S1 ne sera pris en compte par la Commission académique que si la liste d'émargement et le procès-verbal dûment signés l'accompagnent ; les S1 importants peuvent utiliser plusieurs listes d'émargement ; si des syndiqués n'ont pu signer la liste d'émargement en même temps qu'ils ont voté, l'enveloppe extérieure portant leur nom et signature sera jointe à la liste d'émargement.

INFOS VOTES DANS LES S1

VOTE SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET FINANCIERS

6) Dépouillement : il se fait dans chaque établissement sous la responsabilité de sa Commission de dépouillement dont les membres, ainsi que le Trésorier dans la mesure du possible, signent le procès-verbal figurant au dos de la feuille d'émargement.

7) Procès-verbal, liste d'émargement, éventuellement accompagnés des enveloppes des votants n'ayant pu émarger, doivent parvenir à la section académique :

- soit par voie postale à l'adresse du :

SNES - Votes S1 – 264 Bd de la Madeleine - 06000 Nice.

- soit en étant déposés au siège de la section académique jeudi 15 février 2018 avant le dépouillement académique.

8) Le dépouillement académique des votes des Isolés et des Retraités, ainsi que le recensement des votes des S1, seront effectués le jeudi 15 février 2018 à 14 h 30, au siège de la section académique, par la Commission académique de dépouillement.

9) Il est rappelé que les rapports d'activité et financier académiques sont parus dans « Nice-SNES » n°246 de décembre 2017 qui a été adressé à tous les syndiqués, les rapports d'activité et financiers nationaux ont été publiés dans le supplément à l'US de décembre 2017.

10) Bulletin de vote : le vote peut être exprimé à l'aide du découpé ou reproduit à partir de l'annexe ci-jointe. Utiliser de préférence le bulletin académique car il est plus complet : il comporte les votes académiques et nationaux, contrairement au bulletin de vote national qui ne comporte que les votes nationaux.

11) Petit lexique électoral : qu'entend-on par :

- inscrits : tous les collègues à jour de leur cotisation au moment où ils votent,

- votants : les collègues qui ont effectivement voté, et dont la signature doit figurer sur la liste d'émargement en face de leur nom ou, à défaut, dont l'enveloppe signée est jointe à la liste d'émargement,

- votes blancs et nuls : on classera dans cette catégorie les votes suivants : enveloppe vide, bulletin n'exprimant aucun vote, 2 bulletins exprimant des votes différents dans la même enveloppe, bulletin barré, bulletin surchargé, etc...

- exprimés : le nombre de votants, moins les blancs et les nuls,

- abstention : attention, c'est un vote exprimé, au même titre que le pour et le contre.

12) Quelques sages précautions :

- faire des copies des PV et listes d'émargement avant l'envoi au S3,

- conserver les enveloppes signées et les bulletins de vote jusqu'au vendredi 28 février 2018.

Important

Cette année, le délai entre la fermeture du vote, le 9 février, et la tenue de la commission de dépouillement, le 15 février, étant très réduit, nous attirons l'attention des S1 sur les délais de transmission.

Les PV peuvent être transmis par fax au 04.97.11.81.51 ou par mail sur s3nic@snes.edu

*Un moment important
de la vie démocratique
du SNES-FSU*

**Préparer le congrès
Voter sur les rapports
d'activité et financiers
académiques et
nationaux**

*Tous les deux ans, avant de fixer en
congrès les orientations du syndicat
et d'élire les directions qui en
coordonneront la mise en œuvre, les
syndiqués du SNES-FSU font le
bilan des deux ans écoulés et se
prononcent sur la façon dont les
responsables qu'ils ont élus ont
exercé leurs mandats.*

*Ce n'est pas une formalité : le
syndicat appartient à ses adhérents.
Organiser la discussion, le scrutin et
le dépouillement dans le syndicat,
sous le contrôle direct de chacun
d'entre vous, c'est faire vivre le
SNES-FSU*

IMPORTANT

**ÉDITION DE LA LISTE DES
SYNDIQUÉS PAR
INTERNET**

*Entre le jour où nous imprimons cette
circulaire et le début du vote, le 16 janvier,
le nombre d'adhérents du S1 va évoluer.*

*C'est la raison pour laquelle, le S3
n'adressera pas de liste d'adhérents.*

*Vous trouverez la liste des adhérents de
votre établissement sous le lien suivant*

<https://www.snes.edu/Bienvenue-dans-l-espace-des-outils-pour-le-S1.html>

COMMENT VOTER DANS SON S1 ?



BULLETTIN DE VOTE (barrer les mentions inutiles)			
Rapport d'activité national	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier national	Pour	Contre	Abstention
Rapport d'activité académique	Pour	Contre	Abstention

Rayer les mentions
inutiles sur
le bulletin de vote

Insérer le bulletin dans
l'enveloppe n°1

Enveloppe n°1
Enveloppe vierge
de couleur

Ne rien inscrire sur
cette enveloppe

Insérer l'enveloppe n°1
dans l'enveloppe n°2

Enveloppe n°2
Nom, Prénom
Etablissement, Commune
Département
Signature

Inscrire sur l'enveloppe n°2
Nom et prénom
et signer

Liste d'Emargement

|||

Remettre l'enveloppe n°2
au S1
et signer la liste
d'emargement

Annexe 1

BULLETIN DE VOTE (barrer les mentions inutiles)			
Rapport d'activité national	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier national	Pour	Contre	Abstention
Rapport d'activité académique	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier académique	Pour	Contre	Abstention

✂=====

BULLETIN DE VOTE (barrer les mentions inutiles)			
Rapport d'activité national	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier national	Pour	Contre	Abstention
Rapport d'activité académique	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier académique	Pour	Contre	Abstention

✂=====

BULLETIN DE VOTE (barrer les mentions inutiles)			
Rapport d'activité national	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier national	Pour	Contre	Abstention
Rapport d'activité académique	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier académique	Pour	Contre	Abstention

✂=====

BULLETIN DE VOTE (barrer les mentions inutiles)			
Rapport d'activité national	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier national	Pour	Contre	Abstention
Rapport d'activité académique	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier académique	Pour	Contre	Abstention

✂=====

BULLETIN DE VOTE (barrer les mentions inutiles)			
Rapport d'activité national	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier national	Pour	Contre	Abstention
Rapport d'activité académique	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier académique	Pour	Contre	Abstention

✂=====

BULLETIN DE VOTE (barrer les mentions inutiles)			
Rapport d'activité national	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier national	Pour	Contre	Abstention
Rapport d'activité académique	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier académique	Pour	Contre	Abstention

VOTE SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET FINANCIERS ACADÉMIQUES ET NATIONAUX

Procès-verbal de dépouillement et liste d'émargement sont à envoyer dès la fin du dépouillement au

SNES-FSU - VOTES S1 - 264 Bd de la Madeleine, 06000 Nice.

ÉTABLISSEMENT :

VILLE :

DÉPARTEMENT :

NOMBRE D'INSCRITS :

Nombre de syndiqués à jour du S1 avant le 16/01/2018 :

Cotisations enregistrées entre le 16/01 et le 09/02/2018 :

Total :

RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL :

Votants :

Blancs et nuls :

Exprimés :

Pour :

Contre :

Abstention :

RAPPORT FINANCIER NATIONAL :

Votants :

Blancs et nuls :

Exprimés :

Pour :

Contre :

Abstention :

RAPPORT D'ACTIVITÉ ACADÉMIQUE :

Votants :

Blancs et nuls :

Exprimés :

Pour :

Contre :

Abstention :

RAPPORT FINANCIER ACADÉMIQUE :

Votants :

Blancs et nuls :

Exprimés :

Pour :

Contre :

Abstention :

Certifié exact à

Le

Les membres de la commission de dépouillement :

Le secrétaire :

Le trésorier :



du mardi 16 janvier
au vendredi 9 février 2018 inclus

VOTONS

SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITÉS ET FINANCIERS
ACADÉMIQUES ET NATIONAUX
2016-2017

Les rapports d'activité et financier nationaux ont été publiés dans le supplément à l'US de décembre 2017.

Les rapports d'activité et financier académiques ont été publiés dans le NICE SNES n°246 de décembre 2017.

DÉPOUILLEMENT DU VOTE
DE L'ÉTABLISSEMENT :

date :

heure :